

# COMPTE RENDU REUNION 03/09/2014

## Bilan du Centre de Loisirs

### Modalités d'inscription TAP / Garderie / Centre loisirs

Madame BALLANDRAS, adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse, a réuni le mercredi 3 septembre les parents d'élèves titulaires élus en 2013-2014

### **Bilan du centre de loisirs juillet 2014**

La municipalité a souhaité regrouper dans les mêmes locaux, distincts de l'école, les centres de loisirs des moins de 6 ans et des plus de 6 ans, pour offrir aux enfants un lieu différent de l'école, réunir les fratries, sécuriser les lieux et ainsi simplifier l'accès aux parents ayant des enfants dans les 2 centres. Les enfants n'ayant pas encore fêté leurs 6 ans ont pu se retrouver avec leurs copains de classe.

Afin de sécuriser l'entrée et la sortie par la rue de la République, la municipalité a fait installer 4 barrières face à l'entrée, un ralentisseur rue de la République, en provenance de Nieul, tracé un passage piéton et posera dès réception un panneau "Attention enfants".

Nous avons signalé qu'il aurait fallu, au moins les premiers jours, qu'il y ait un animateur connu par les maternelles dès l'ouverture à 7h30, le nouveau lieu et les nouveaux animateurs étant impressionnants pour les enfants.

Les activités organisées, sur le thème de la mer, ont beaucoup plu aux enfants.

### **La rentrée scolaire**

Les nouveaux rythmes scolaires se mettent en place petit à petit.

#### **a) les TAP**

Les TAP sont prévus par période de 2 mois, organisés par les animateurs du centre de loisirs et les ATSEM, avec la participation de quelques organisations extérieures. Un planning, ainsi que le programme, sera remis courant octobre pour les activités allant jusqu'à Noël. La sortie des enfants après les TAP a lieu par le portail de l'école élémentaire ou dans chaque classe pour l'école maternelle.

**Les inscriptions se font auprès de la mairie, pour chaque période de 2 mois et servent de base à la facturation.** En effet, l'absence aux TAP perturberait la bonne organisation de l'activité.

## **b) le centre de loisirs et la garderie**

Les inscriptions à la garderie et au centre de loisirs se font également par période de 2 mois auprès de la mairie.

Il est toujours possible d'inscrire un enfant au centre de loisirs ou à la garderie au minimum 7 jours à l'avance, sous réserve des disponibilités. Les enfants scolarisés à l'Houmeau sont prioritaires.

**Les inscriptions ou les annulations doivent être faites auprès de la mairie à l'adresse [lhoumeau@mairie17.com](mailto:lhoumeau@mairie17.com) afin de décharger les animateurs de tâches administratives.**

En cas de retard pour récupérer son enfant, il est toujours possible de contacter les animateurs sur le portable du centre.

La municipalité demande aux parents de signer lors de l'arrivée et le départ de l'enfant afin d'éviter les malentendus de facturation. L'entrée et la sortie des enfants de maternelle et d'élémentaire à la garderie et au centre de loisirs se fait par la porte donnant Rue de la République.

## **c) le restaurant scolaire**

Pour les élèves de maternelle, l'inscription au restaurant scolaire se fait toujours au jour le jour. C'est dorénavant aux parents de cocher sur le tableau installé dans les accueils des classes si l'enfant déjeune à la cantine. Les ATSEM sont libérées de cette tâche à la demande des enseignants.

**Pour les parents d'élèves élus,**

**Jacqueline PILET**

**Si vous souhaitez recevoir ce compte-rendu par e-mail, vous pouvez le demander à l'adresse mail des parents d'élèves élus :**

**[p.e.lhoumeau@gmail.com](mailto:p.e.lhoumeau@gmail.com)**